

# ICC

**INTERVENTION COMMUNAUTAIRE COORDONNÉE  
CONTRE LA MALTRAITANCE DES ÂÎNÉS – UNE APPROCHE  
QUI SOLLICITE L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTÉ**



**NICE**

Initiative nationale pour le soin des personnes âgées

National Initiative for the Care of the Elderly

Ensemble pour le bien-être des aînés

We care together

[www.nicenet.ca](http://www.nicenet.ca)



## **Table des matières**

<b>Introduction</b>	<b>2</b>
Contexte .....	2
Qu'est-ce qu'un réseau?.....	3
Utilisation du présent outil .....	3
<b>Éléments au niveau de la communauté</b>	<b>4</b>
Principes directeurs .....	4
Rayonnement continu pour augmenter la diversité des membres .....	5
Sensibilisation et éducation du public.....	6
Sensibilisation et éducation des professionnels .....	7
Établissement de liens, d'un esprit d'équipe et .....	8
renforcement de la communauté	
Élaboration de protocoles .....	9
Processus de consultation et d'examen des cas .....	10
Lien avec des programmes connexes.....	11
Suivi de l'intervention communautaire .....	12
Infrastructure administrative .....	13
<b>Éléments aux niveaux provincial et territorial</b>	<b>14</b>
Une stratégie provinciale ou territoriale .....	14
Un numéro sans frais à l'échelle .....	14
provinciale ou territoriale	
Législation exhaustive efficace .....	14
Liens avec les réseaux nationaux .....	15
<b>Ressources utiles</b>	<b>16</b>

## Introduction

### Contexte

Les éléments d'une intervention communautaire coordonnée établis dans le présent outil ont été déterminés à la suite de plus de quinze ans d'expérience en renforcement des capacités communautaires pour agir contre la maltraitance en Colombie-Britannique (C.-B.). Depuis 1995, plus de 70 collectivités ont été invitées à constituer des réseaux et à entreprendre des activités pour travailler vers une intervention communautaire coordonnée.

La liste de ces éléments est le résultat du processus indépendant par lequel sont passées les collectivités dans les premières années pour mettre en place une intervention communautaire coordonnée. Ces collectivités, qui n'ont pas communiqué les unes avec les autres, ont dressé une liste qui comprenait les mêmes éléments principaux.

## Qu'est-ce qu'un réseau?

Dans ce modèle communautaire, un « réseau » est un groupe diversifié composé de membres d'une collectivité qui se préoccupent de la maltraitance des aînés et qui se réunissent pour créer une intervention communautaire coordonnée dans ce domaine.

Ce genre de réseaux existe dans plusieurs provinces et territoires, mais ils portent peut-être d'autres noms. Idéalement, un réseau local s'efforce d'être un microcosme de la communauté dans laquelle nous voulons vivre — une communauté dans laquelle tout le monde a sa place et a de la valeur.

La maltraitance et la négligence des aînés touchent à la fois les individus et les collectivités, et nous avons tous et toutes, en tant que membres de la collectivité ou intervenants, un rôle à jouer pour réagir et éviter ce problème social, de justice et de santé complexe.

## Utilisation du présent outil

Le présent outil peut être utilisé par :

- **de nouveaux réseaux** pour qu'ils se familiarisent avec les éléments d'une intervention communautaire coordonnée de sorte qu'ils puissent évaluer les lacunes et les doubles emplois pour aider à décider quelles activités entreprendre  
OU
- **des réseaux bien établis** pour qu'ils évaluent la progression et qu'ils établissent un plan de travail pour les activités à entreprendre

## Éléments au niveau de la communauté

Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise activité à entreprendre en premier lieu pour commencer à établir votre réseau local. Chaque collectivité est unique. Il suffit d'inviter les personnes que vous croyez être intéressées et de choisir une façon de commencer.

### 1. Principes directeurs

Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise activité à entreprendre en premier lieu pour commencer à établir votre réseau local. Chaque collectivité est unique. Il suffit d'inviter les personnes que vous croyez être intéressées et de choisir une façon de commencer.

- **Vaste intégration** – Tout le monde est invité à participer selon sa capacité, en tout temps.
- **Participation qui a un sens** – Chacun contribue à sa manière.
- **Partage du pouvoir** – Tout le monde jouit du même pouvoir d'influencer l'orientation que prend le réseau.
- **Confiance en l'habileté et renforcement des capacités** – Chacun a quelque chose à apprendre et quelque chose à enseigner pendant qu'on travaille ensemble dans le réseau.



**Souhaitons-nous que ces principes de développement communautaire nous guident au cours de l'élaboration et du maintien du réseau?**

## 2. Rayonnement continu pour augmenter la diversité des membres

- **Des personnes touchées personnellement par la maltraitance** – Des personnes qui ont vécu de près la maltraitance, sans aucune obligation de dévoiler leur expérience, des personnes qui se préoccupent de la situation, des personnes âgées, etc.
- **Des personnes qui proviennent des secteurs sans but lucratif et en marge des secteurs officiels** – Des personnes issues de centres ou de programmes pour les aînés, de maisons de transition ou de refuges temporaires, de groupes confessionnels, d'organismes autochtones, d'organismes multiculturels, de sociétés philanthropiques, d'institutions financières, du milieu des affaires, etc.
- **Des personnes qui proviennent des systèmes officiels** – Des personnes issues de services et organismes de santé, de services de protection des adultes, de services de police, etc.



**Qui voulons-nous inviter dans notre réseau pour qu'il continue de se développer en reflétant le plus possible la diversité de notre collectivité?**

### 3. Sensibilisation et éducation du public

À propos...

- de la reconnaissance des signes de violence
- de ce que les voisins, les amis, la famille peuvent faire
- de qui peut aider, de qui on peut appeler
- des droits des aînés, de comment rester en sécurité, des différentes formes de discrimination — comme celle fondée sur l'âge —, ainsi que d'autres outils et méthodes de prévention



**Qu'est-ce que les divers membres et partisans des réseaux pensent qu'il faut faire en matière d'éducation du public : quels sujets, quelles questions aborder, pour qui?**

#### 4. Sensibilisation et éducation des professionnels

À propos...

- de la reconnaissance des signes de violence
- des outils de détection et d'intervention
- de comment intervenir en toute sécurité et avec sensibilité
- de ce que peuvent faire les divers organismes et programmes pour aider et de leur fonctionnement et de leur mandat



**Qu'est-ce que les divers membres et partisans des réseaux pensent qu'il faut faire en matière d'éducation des professionnels : quels sujets, quelles questions aborder, pour qui?**

## 5. Établissement de liens, d'un esprit d'équipe et renforcement de la communauté

Les gens dans le besoin obtiennent la meilleure aide lorsque les personnes concernées travaillent bien ensemble. Cela requiert :

- un engagement à l'égard d'une démarche interprofessionnelle
- des relations de travail solides et fiables



**Qu'est-ce qui engendre des relations solides?  
Comment construire et maintenir ces relations  
pour s'assurer que les aînés obtiennent le  
meilleur soutien et l'aide la plus efficace  
possibles?**

## 6. Élaboration de protocoles

Les protocoles, que l'on peut considérer comme des engagements ou des ententes, peuvent s'établir sur une gamme de sujets, comme le partage de l'information, qui fera quoi et quand, quand on recommandera le cas à d'autres professionnels.

Il y a trois catégories interreliées :

- **Les protocoles organisationnels** – Directives internes qui décrivent le rôle, le mandat et ses limites à l'égard desquelles l'organisme s'engage au nom du Conseil, du personnel et des bénévoles.
- **Les protocoles interorganisationnels** – Ce sont des ententes de collaboration entre deux ou plusieurs organismes sur la façon d'intervenir ensemble, souvent dans des situations de maltraitance complexes.
- **Les protocoles communautaires** – Ce sont des engagements que tous les membres du réseau prennent les uns envers les autres sur la façon dont on peut se fier à eux dans le processus d'intervention.



**De quels protocoles disposons-nous ou avons-nous besoin dans notre collectivité? Quels sont les avantages et les inconvénients d'avoir des protocoles écrits? Quels sont les avantages et les inconvénients qu'ils soient signés officiellement par quelqu'un qui peut s'engager au nom de l'organisme?**

## 7. Processus de consultation et d'examen des cas

Dans ce modèle, les réseaux en tant que tels ne traitent pas les situations de maltraitance individuelles. Ils influencent plutôt le contexte des collectivités dans lesquelles les gens travaillent ensemble pour fournir de l'aide.

Quiconque réagit à un cas ou est membre d'une équipe de consultation ou d'examen de cas dans notre collectivité est membre à part entière du réseau.



**Avons-nous, ou souhaitons-nous avoir, un comité de consultation sur les cas ou d'examen des cas dans notre communauté? Avons-nous invité un représentant à rejoindre le réseau?**

## **8. Lien avec des programmes connexes**

Il peut être très efficace de lier les travaux de votre réseau à d'autres activités entreprises dans la collectivité, comme :

- des programmes de prévention de la violence familiale
- des collectivités amies des aînés
- les programmes Vie active et Aînés en santé
- des programmes de santé et de bien-être
- des journées, des semaines ou des mois spéciaux consacrés à une préoccupation thématique, comme la Journée internationale de sensibilisation pour contrer les abus envers les personnes aînées, etc.
- des activités ethnoculturelles
- la planification communautaire et sociale
- d'autres réseaux ou mécanismes de coordination



**Quelle est l'activité que nous voulons entreprendre, et y a-t-il des avantages à la réaliser conjointement avec une autre activité?**

## 9. Suivi de l'intervention communautaire

Votre réseau peut observer comment les choses fonctionnent dans la collectivité, et ses membres peuvent travailler ensemble de façon constructive et dans la collaboration vers une amélioration constante.

- Célébrer les réussites
- Déterminer tout projet ou toute démarche qui pourrait améliorer l'accès à l'aide pour les personnes âgées



**De quoi sommes-nous fiers? Sur quoi devons-nous porter notre attention? Avons-nous atteint les objectifs fixés pour ce qui est de travailler vers la création d'une intervention communautaire coordonnée dans notre collectivité? Comment allons-nous évaluer l'effet de notre réseau?**

## **10. Infrastructure administrative**

Les problèmes structurels suivants doivent être abordés pour faciliter le fonctionnement du réseau :

- Un cadre de référence qui expose ce que le réseau fait et ce qu'il ne fait pas.
- Le nom du groupe : Réseau d'intervention communautaire, Réseau contre la maltraitance des aînés, ou autre?
- Structure : Comment le travail du groupe sera-t-il effectué? Y a-t-il un comité directeur? Y a-t-il un coordonnateur? Est-ce un réseau ou un comité indépendant? Est-ce un sous-comité qui se rapporte à un comité?
- Ressources : les gens, les compétences et les fonds.

## Éléments aux niveaux provincial et territorial

Les éléments qui peuvent appuyer les réseaux locaux sont les suivants :

1. **Une stratégie provinciale ou territoriale** qui est financée, élaborée ou mise en œuvre par le gouvernement, une communauté ou une combinaison des deux. Elle peut comprendre des principes directeurs, une campagne de sensibilisation, de la formation pour les intervenants, un congrès annuel, du soutien pour les réseaux locaux.
2. **Un numéro sans frais à l'échelle provinciale ou territoriale pour obtenir de l'aide** – Peut être une ligne de téléphone consacrée à la question de la maltraitance des aînés ou une ligne d'aide à un groupe plus général de personnes, comme les personnes qui sont persécutées.
3. **Législation exhaustive efficace** – Le Code criminel expose les délits et les recours associés à l'échelle du Canada pour les formes de maltraitance qui représentent des crimes. De plus, chaque province et chaque territoire au Canada disposent d'une composition unique de lois qui régissent la mise en tutelle des adultes, la protection des adultes, la violence familiale, la protection des personnes recevant des soins,

le logement et la protection des consommateurs et qui, quand elles sont prises ensemble, fournissent les conditions idéales pour une bonne intervention à l'égard des aînés maltraités.

**4. Liens avec les réseaux nationaux –**

Établissement de liens avec des organismes tels que le Réseau canadien pour la prévention des mauvais traitements envers les aîné(e)s (RCPMTA), l'Initiative nationale pour le soin des personnes âgées (NICE), le Conseil national des aînés, le Canadian Centre for Elder Law, de façon à continuer d'apprendre sur ce qui se fait dans le domaine et que le réseau local pourrait bien vouloir intégrer.

Pour obtenir plus de renseignements sur les éléments d'une intervention communautaire coordonnée et les exemples associés, visiter :

<http://www.bccrns.ca> (en anglais seulement).

## Ressources utiles

[Translation on hold]

For more information about the status of network building and associated resources and responses to abuse of older adults in various jurisdictions in Canada, contact:

Alberta Abuse Awareness Network

<http://www.albertaelderabuse.ca/> or Council of Women's Shelters - [http://www.acws.ca/documents/ACWS\\_elderabuse\\_dividers\\_Mar18.pdf](http://www.acws.ca/documents/ACWS_elderabuse_dividers_Mar18.pdf)

BC Association of Community Response Networks

<http://www.bccrns.ca/> or 604-513-9758

Manitoba Seniors and Healthy Aging Secretariat

<http://www.gov.mb.ca/shas/index.html>

[http://www.gov.mb.ca/shas/elder\\_abuse/provincial.html](http://www.gov.mb.ca/shas/elder_abuse/provincial.html) or 204-945-6565

New Brunswick

Newfoundland and Labrador – Seniors Resource Centre of Newfoundland and Labrador

<http://www.seniorsresource.ca/> or

<http://www.seniorsresource.ca/eabuse.htm>

Nova Scotia Department of Seniors

<http://www.gov.ns.ca/seniors/default.asp> or

[http://www.gov.ns.ca/seniors/senior\\_abuse\\_prevention.asp](http://www.gov.ns.ca/seniors/senior_abuse_prevention.asp) or 1 800 670 0065

## Nunavut

NWT Seniors Society

<http://nwtseniorssociety.ca/home> or

<http://nwtseniorssociety.ca/objectives/abuse-of-older-adults> or 867-920-7444

Ontario Network for the Prevention Of Elder Abuse

<http://www.onpea.org/> or <http://onpea.org/english/regionalresources/index.html>

Prince Edward Island Centre on Health and Aging

<http://www.upei.ca/projects/csha/> or

<http://www.upei.ca/projects/csha/> or 902 894 2841

## Quebec

Saskatchewan Seniors Mechanism

<http://www.skseniorsmechanism.ca/> or

[http://www.skseniorsmechanism.ca/html/elder\\_abuse.html](http://www.skseniorsmechanism.ca/html/elder_abuse.html)

Yukon Health and Social Services, Seniors Services/  
Adult Protection Unit

867 - 456 -3946

Le présent document est l'un des nombreux outils du réseau NICE conçus pour la détection, l'intervention ou la prévention en matière de maltraitance envers les aînés. Pour obtenir plus de renseignements sur le présent outil, sur tout autre outil et sur toute activité de formation connexe du réseau NICE, veuillez visiter le site : [www.nicenet.ca](http://www.nicenet.ca)

**Version d'essai : septembre 2011**



*Stopping Adult Abuse and Neglect ...Together*

**Canada**

Programme Nouveaux horizons pour les aînés  
Ressources humaines et Développement des compétences Canada

New Horizons for Seniors Program  
Human Resources and Skills Development Canada



Gouvernement du Canada  
Réseaux de centres  
d'excellence

Government of Canada  
Networks of Centres  
of Excellence